



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier/11,rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce document comporte des exigences de sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité  
parlementaire  
222 Queen Street / 222, rue Queen  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Réhabilitation de l'enveloppe ENP Réhabilitation de l'aenveloppe de l'Édifice National de la Presse - Lots 2 and 3	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP761-210004/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20210004	<b>Date</b> 2021-06-14
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PPS-015-28211	
<b>File No. - N° de dossier</b> 015pps.EP761-210004	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-06-18</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ramenason, Anja	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 015pps
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 854-5742 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PWGSC/TPSGC National Capital Area (Ottawa) Phase III, Place du Portage 11 Laurier Street Gatineau - QC K1A 0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La présente modification est divisée selon les deux parties suivantes :**

- 1. Questions et réponses**
- 2. Révision de la demande de propositions**

**PARTIE 1 – QUESTIONS ET RÉPONSES – SÉRIE III**

**Q12.** Est-il possible d'obtenir les renseignements suivants pour préparer notre soumission :

1. Le rapport d'évaluation de l'état de 2017 et le rapport de faisabilité rédigés par Nadine et Robertson Martin;
2. Dessins (tels que construits) des plans des systèmes mécaniques et électriques actuels;
3. Budget de construction prévu pour chaque discipline?

La raison de cette demande, au nom de nos équipes d'experts-conseils en génie mécanique et électrique, est d'avoir les renseignements nécessaires afin de mieux connaître la portée des travaux qui sont demandés ainsi que leurs coûts exacts. Par exemple, pour la portée des travaux en matière de génie mécanique et électrique, il y a une différence importante entre les remplacements majeurs des systèmes existants et leurs améliorations ou modifications ponctuelles. Ainsi, connaître les conditions des systèmes actuels grâce aux documents d'information susmentionnés pourrait aider à définir et à quantifier la portée des travaux avec plus d'exactitude.

**R12.** Comme l'indique l'énoncé de projet, section DP 8 Documentation existante, les divers rapports et études existants seront mis à disposition du proposant sélectionné suite à l'attribution du contrat. La portée des travaux en matière de génie mécanique et électrique doit se limiter à des rénovations et des investissements mineurs. Aucune amélioration électrique ou mécanique majeure n'est prévue pour ce projet.

Le budget de construction prévu est de 3,5 millions de dollars. Les budgets prévus pour chacune des disciplines feront l'objet d'une discussion avec le proposant sélectionné.

**Q13.** Nous aimerions demander respectueusement que l'échéance pour les soumissions soit reportée.

**R13.** Veuillez vous reporter à la modification 005.

**Q14.** En ce qui a trait à la conception schématique – combien d'options conceptuelles doivent être prises en considération au cours de cette phase des travaux?

**R14.** La phase de la conception schématique requiert 3 options conceptuelles.

**Q15.** SPAC peut-il fournir un rapport de viabilisation des lieux montrant les services de gaz naturel, d'eau, d'égouts ainsi que de distribution d'électricité au bâtiment?

**R15.** Le rapport sera fourni du proposant sélectionné suite à l'attribution du contrat.

**Q16.** Veuillez confirmer les exigences de traduction, car les descriptions sont contradictoires. Tous les documents à présenter doivent-ils être rédigés dans les deux langues officielles, ou est-ce seulement ceux du lot 3? L'énoncé du projet n'est pas clair à ce sujet. La question vise à confirmer que les seuls documents bilingues requis concerneront les produits livrables pour le proposant retenu.

- R16.** Les documents à produire doivent être rédigés en anglais seulement.
- Q17.** SPAC a-t-il prévu un budget de construction pour les travaux du lot 2 et du lot 3? Ces informations nous sont nécessaires afin de déterminer le niveau d'intervention de développement durable que SPAC exige, afin d'offrir un soutien approprié au développement durable.
- R17.** Le budget de construction est estimé à 3,5 millions de dollars.
- Q18.** À la page 22 de l'énoncé du projet, il y est fait mention de cinq lots de croquis et de portée des travaux. Veuillez préciser la signification et les objectifs de ces lots – à qui s'adressent-ils? SPAC, le DT ou autres?
- R18.** Cette section concerne le RS 1b Évaluation de l'état des biens à valeur patrimoniale. Lors de la préparation du rapport d'évaluation de l'état, il est possible que des enquêtes supplémentaires sur le terrain s'avèrent nécessaires; cela pourrait exiger des ouvertures d'inspection ou le démantèlement d'éléments, ce qui inclut des éléments patrimoniaux. Les « cinq lots de croquis et de portée des travaux » se rapportent à l'explication de l'expert-conseil concernant les enquêtes supplémentaires sur le terrain qu'il aura cernées et dont il aura déterminé la nécessité afin qu'il puisse remplir l'évaluation de l'état des biens du patrimoine. Le budget prévoit cinq enquêtes. SPAC révisé et approuve le contenu de ces lots, tandis que le DT les exécute.
- Q19.** À la page 29 de l'énoncé du projet, au point 4.3, il y fait mention d'une présentation des documents de construction achevés à 33 %; toutefois, le point 4.2 Portée et activités mentionne des versions achevées à 66 %, à 99 % et des versions finales. Veuillez confirmer que la phase des documents de construction n'exige pas la présentation d'une version achevée à 33 %.
- R19.** Veuillez consulter la partie 2 de la présente modification.
- Q20.** À la page 23 de l'énoncé du projet, des astérisques suivent certains éléments de la portée devant être conservés (et non améliorés pour répondre aux exigences du code en vigueur). Quelle est la signification de ces astérisques? Il n'y a aucune note de bas de page à ce sujet.
- R20.** Les astérisques signifient « seulement si c'est jugé nécessaire ». Veuillez consulter le point « Description des services » pour plus de détails.
- Q21.** SPAC a-t-il un guide de sécurité de la conception qui définit les exigences en matière de sécurité physique pour le projet?
- R21.** Pour les exigences en matière de sécurité, veuillez consulter l'annexe E – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.
- Q22.** SPAC mentionne la participation de l'expert-conseil à des ateliers de gestion des risques, et ce, à plusieurs étapes du programme. Veuillez confirmer le nombre d'ateliers auxquels l'expert-conseil devra participer.
- R22.** On demande à l'expert-conseil de participer à au moins un atelier de gestion des risques.

**Q23.** SPAC exige que les documents de construction soient regroupés en trois lots. En ce qui concerne la phase d'élaboration de la conception, SPAC requiert-il trois rapports séparés, ou le rapport d'élaboration de la conception doit-il être regroupé en un seul document?

**R23.** Les trois lots des documents de construction sont les suivants (SR 4 4.1) :

- Lot 2 : Mécanique, électricité, mise en service, finitions intérieures ainsi que groupe électrogène et réservoir de diesel;
- Lot 3 – A : Maçonnerie et éclairage architectural extérieur (préachat de la terre cuite en raison des délais de livraison nécessaires);
- Lot 3 – B : Fenêtres.

En ce qui concerne la phase d'élaboration de la conception, trois rapports distincts seront nécessaires, et ceux-ci se baseront sur les mêmes groupes cités ci-dessus :

- Lot 2 : Mécanique, électricité, mise en service, finitions intérieures ainsi que groupe électrogène et réservoir de diesel;
- Lot 3 – A : Maçonnerie et éclairage architectural extérieur (préachat de la terre cuite en raison des délais de livraison nécessaires);
- Lot 3 – B : Fenêtres.

**Q24.** SPAC a-t-il un format exigé pour les exposés, les registres de décisions ainsi que les calculs de la conception qui sont décrits à la page 30 de l'énoncé du projet?

**R24.** Aucun format n'est exigé pour les exposés, les registres de décisions ainsi que les calculs de la conception qui sont décrits à la page 30 de l'énoncé du projet. Veuillez consulter l'annexe D – Faire affaire avec TPSGC – Manuel de documentation et de livrables.

**Q25.** Combien de visites des lieux SPAC exige-t-il pour le projet, en se basant sur la méthode de réalisation du projet (3 lots)? Notre question fait référence au nombre de visites des lieux requises pour le projet au moment de l'appel d'offres, car il est proposé que le projet soit réalisé en plusieurs lots.

**R25.** Deux visites des lieux sont prévues pour le projet au moment de l'appel d'offres: une pour le lot 2, et l'autre pour le lot 3.

**Q26.** Quelle est la fréquence des rapports d'étapes exigée par SPAC en période de construction?

**R26.** En période de construction, les rapports d'étapes doivent être soumis tous les mois.

**Q27.** Les trois portées des travaux de construction décrits dans les trois lots de documents de construction devront-elles être réalisées en parallèle ou en séries? Notre question fait référence aux trois lots de documents de constructions requis.

**R27.** Les trois lots de documents de construction seront réalisés en série en raison de la nécessité d'acheter la terre cuite à l'avance compte tenu des délais de livraison.

**Q28.** En période de construction, SPAC exige-t-il des services d'examen du chantier à temps plein ou à temps partiel?

- R28.** En période de construction, nous exigeons des services d'examen du chantier à temps partiel et au besoin. La fréquence sera déterminée pendant la phase de construction et dépendra beaucoup des conditions de mise en œuvre et du calendrier de construction.
- Q29.** Le critère d'évaluation qui concerne les années d'expérience des employés clés entraîne un écart important avec les cadres supérieurs. SPAC pourrait-il possiblement réduire l'écart entre 15, 20 et 25 ans d'expérience de 10 % par catégorie au lieu de 20 %? À ces niveaux, les membres du personnel sont considérés comme étant expérimentés et sont capables de gérer leurs propres responsabilités; ainsi, l'écart entre eux ne devrait pas être aussi important que celui entre 0, 10 et 15 ans d'expérience.
- R29.** Veuillez consulter la partie 2 de la présente modification.
- Q30.** SPAC pourrait-il fournir son modèle de préférence concernant la manière dont le rapport sur les documents de construction doit être présenté?
- R30.** Veuillez consulter l'annexe D – Faires affaires avec TPSGC – Manuel de documentation et de livrables. Aucun modèle de documents de construction ne sera fourni.
- Q31.** Le point de mise en service sous SR 6 précise que l'expert-conseil doit préparer le manuel d'exploitation et d'entretien. Ceux-ci sont généralement indiqués par l'expert-conseil, préparés par l'entrepreneur général, puis examinés par l'équipe de l'expert-conseil à l'achèvement du projet. Veuillez confirmer si ce processus est acceptable.
- R31.** L'expert-conseil fera seulement l'examen du manuel d'exploitation et d'entretien.
- Q32.** Au point 4.1 : Veuillez confirmer les exigences exactes en ce qui concerne l'analyse des lacunes requise pour les lots 2 et 3.
- R32.** Les exigences de l'analyse des lacunes requise sont expliquées dans les documents existants, ce qui inclut la dernière étude de faisabilité et les conditions actuelles du chantier.
- Q33.** Y a-t-il des croquis électriques existants, y compris des schémas unifilaires?
- R33.** Oui, les schémas actuels seront fournis au proposant sélectionné lors de l'attribution du contrat.
- Q34.** Les rapports de vérification annuelle de l'alarme d'incendie sont-ils disponibles?
- R34.** Les rapports de vérification annuelle de l'alarme d'incendie seront fournis au proposant sélectionné lors de l'attribution du contrat.
- Q35.** Un relevé du niveau acoustique du système d'alarme d'incendie a-t-il été effectué dans les cinq dernières années?
- R35.** Cette information n'est pas disponible à l'heure actuelle, mais elle sera fournie au proposant sélectionné lors de l'attribution du contrat.
- Q36.** Il y a-t-il des luminaires intérieurs considérés comme faisant partie du patrimoine et qui ne peuvent être remplacés?

- R36.** Non, aucun luminaire intérieur n'a de valeur patrimoniale, et chacun peut être remplacé.
- Q37.** Les demandes de pointe en électricité des douze derniers mois peuvent-elles être consultées?
- R37.** Non, les demandes de pointe en électricité des douze derniers mois ne peuvent être consultées.
- Q38.** L'expert-conseil doit-il suivre les exigences en matière d'accessibilité pour les systèmes de sécurité des personnes?
- R38.** Oui, l'expert-conseil doit suivre les exigences en matière d'accessibilité pour les systèmes de sécurité des personnes.
- Q39.** Pour l'éclairage extérieur – doit-on remettre des rendus pour les nouveaux éclairages des façades?
- R39.** Oui, des rendus et un échantillon de l'ouvrage de la conception totale de l'éclairage extérieur doivent être remis.
- Q40.** Nous demandons que l'échéance pour les soumissions soit reportée.
- R40.** Veuillez consulter la modification 005.
- Q41.** Le tableau préliminaire à la page 17 énonce ce qui suit : « Remplacer ou améliorer la distribution d'air et la ventilation d'évacuation. » Veuillez préciser si la distribution d'air et la ventilation d'évacuation exigent des remplacements, des modifications ou des améliorations. Pour la portée des travaux en matière de génie mécanique et électrique, il y a une différence importante entre les remplacements majeurs des systèmes existants et leurs améliorations ou modifications. Si des améliorations ponctuelles sont exigées, veuillez en définir et quantifier la portée.
- R41.** Les améliorations sont à privilégier, le bâtiment n'est pas destiné à être conservé pendant une longue période.
- Q42.** Veuillez préciser le nombre de ventilo-convecteurs et de boîtes VAV à remplacer.
- R42.** L'expert-conseil choisi devra fournir cette information en se basant sur son analyse des lacunes.
- Q43.** Veuillez préciser le budget prévu pour les travaux d'électricité et de mécanique.
- R43.** Le budget prévu pour les travaux d'électricité et de mécanique est de 1 million de dollars.
- Q44.** Pourriez-vous envisager une prolongation du délai des soumissions?
- R44.** Veuillez consulter la modification 005.

- Q45.** La modification n° 3 présente trois nouveaux sous-experts-conseils à sélectionner et pour lesquels il faut préciser des honoraires fixes ainsi que des tarifs de facturation. Nous demandons une prolongation du délai de soumission d'au moins une semaine pour que nous puissions examiner la portée des travaux et recueillir les informations sur les prix des fournisseurs.
- R45.** Veuillez consulter la modification 005.
- Q46.** Le projet mentionne les nouveaux systèmes d'éclairage sur les façades patrimoniales. À notre avis, un expert-conseil en matière d'éclairage est nécessaire pour cette composante.
- R46.** Les services d'un expert-conseil en matière d'éclairage sont requis pour les systèmes d'éclairage sur les façades patrimoniales; cependant, il n'est pas obligatoire de remettre le CV pour le point 3.2.4 – Expérience des employés clés. Veuillez consulter la révision à la partie 2.
- Q47.** Les experts-conseils récemment ajoutés doivent-ils respecter les exigences en matière de sécurité? Si oui, le formulaire F sera-t-il mis à jour?
- R47.** En ce qui concerne les exigences en matière de sécurité, veuillez consulter l'annexe E – Vérification des exigences relatives à la sécurité. Veuillez également consulter la partie 2 de la présente modification.
- Q48.** Compte tenu des nombreux délais de soumission simultanés ainsi que du grand nombre de sous-experts-conseils dont les observations sont requises dans le cadre de la présente demande de soumission, nous demandons respectueusement une semaine de plus afin de préparer notre soumission.
- R48.** Veuillez consulter la modification 005.
- Q49.** Les proposants peuvent-ils utiliser le même projet pour différents comptes rendus d'expérience en matière de projet? Par exemple, si le soumissionnaire et le principal sous-expert-conseil travaillent ensemble sur un projet, peuvent-ils utiliser ce projet pour leur compte rendu respectif d'expérience en matière de projet (points 3.2.1 et 3.2.3)? Cela entraînera-t-il une perte de points ou une disqualification immédiate?
- R49.** Oui, les proposants peuvent utiliser le même projet. Cela n'entraînera aucunement une perte de points ou une disqualification immédiate.
- Q50.** Le point SR 2 – 2.2 Portée et activités exige de « procéder à une analyse structurale et sismique détaillée et à une analyse de sensibilité ». Le projet requiert-il de procéder à une analyse structurale et sismique détaillée de l'ensemble du bâtiment pour orienter les interventions sur les façades, ou est-ce pour traiter les façades en tant que composants non structuraux et les analyser de manière appropriée?
- R50.** Oui, le projet requiert de procéder à une analyse structurale et sismique détaillée de l'ensemble du bâtiment pour orienter les interventions sur les façades. Cela permettra l'élaboration d'options détaillées de réhabilitation future des façades et du bâtiment et une meilleure compréhension de celles-ci.

- Q51.** En ce qui concerne l'ANNEXE G – ÉNONCÉ DE PROJET/CADRE DE RÉFÉRENCE – DP 6  
Calendrier de projet : Jalons et produits livrables associés, présentée dans la modification n° 3 –  
Dans quelle section de la proposition technique le calendrier doit-il être inclus, et comment sera-t-  
il évalué?
- R51.** Veuillez consulter le point 3.2.4 Compréhension du projet de l'EPEP 3.
- Q52.** Pouvez-vous préciser si c'est l'équipe de l'expert-conseil ou le directeur des travaux qui doit  
combler le poste de commis de chantier? Ce poste est-il également considéré comme le  
représentant principal sur place?
- R52.** Le DT gèrera le chantier. Il peut être exigé de l'expert-conseil d'assurer une supervision à temps  
partiel de certains aspects des travaux, tels que la reconstruction avec des briques en terre cuite,  
le remplacement des fenêtres, ainsi qu'un futur échantillon d'ouvrage de l'éclairage extérieur et  
de son installation.
- Q53.** Veuillez confirmer que la modélisation hydrothermale n'est pas requise dans le cadre des  
honoraires fixes pour les services.
- R53.** La modélisation hydrothermale n'est pas requise dans le cadre des honoraires fixes pour les  
services.
- Q54.** Étant donné qu'il y a une série de questions importantes qui demeurent sans réponse, il nous  
semble important de prolonger la date limite de soumission, et ce, afin que les proposants aient  
le temps nécessaire pour inclure tous les renseignements demandés dans la soumission.  
Pouvez-vous confirmer que ce sera le cas?
- R54.** Veuillez consulter la modification 005.

## **PARTIE 2 – CHANGEMENTS A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

### **1. A EPEP 3 Exigences de présentation et évaluation – 3.2 Exigences cotées**

L'exigence intitulé 3.2.4 Compréhension du projet est renommé exigence **3.2.5.a Compréhension du projet.**

L'exigence intitulé 3.2.5 Portée des services est renommé exigence **3.2.5.b Portée des services.**

### **2. A EPEP 3 Exigences de présentation et évaluation – 3.2 Exigences cotées**

#### **Retirer :**

**3.2.4 Expérience des employés clés** dans son intégralité

#### **Insérer :**

**3.2.4 Expérience des employés clés**

Le proposant devrait fournir les CV des employés clés mentionnés au point 3.1.2.d. qui décrivent l'expertise, le rendement, les réalisations et l'expérience de ces personnes, peu importe leur association passée avec l'entreprise actuelle du proposant. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts des membres de l'équipe et de souligner les responsabilités qu'ils ont déjà assumées, leurs engagements et leurs réalisations antérieurs. Tous les employés clés devraient posséder au moins 10 années d'expérience dans leur domaine d'expertise. Dans le cas où le même membre du personnel clé aura à remplir de nombreuses fonctions, on devrait l'indiquer à cet endroit.

#### **Renseignements qui devraient être fournis pour chaque employé clé :**

- Nom de la personne, son titre et nom de l'entreprise pour laquelle elle travaille;
- Détails concernant l'accréditation professionnelle (province, année, statut, etc.);
- Réalisations et prix;
- Description de l'expertise et de l'expérience (avec le nombre d'années) relatives au projet;
- Description des rôles et des responsabilités exercés dans le cadre de projets antérieurs ainsi que du degré de participation à ceux-ci.

Employés clés mentionnés au point 3.1.2.d.	0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %	Points possibles
Ensemble du personnel clé	La personne possède moins de 10 années d'expérience. La personne ne possède pas les qualifications nécessaires pour satisfaire à cette exigence.	La personne possède plus de 10 années d'expérience. Cependant, la personne n'a pas les qualifications nécessaires pour satisfaire à cette exigence.	La personne possède plus de 10 années d'expérience. La personne possède un niveau acceptable de qualifications nécessaires pour satisfaire à cette exigence.	La personne possède plus de <u>12</u> années d'expérience. La personne possède les qualifications nécessaires pour satisfaire à cette exigence.	La personne possède plus de <u>15</u> années d'expérience. La personne possède les qualifications nécessaires pour satisfaire à cette exigence.	La personne possède plus de <u>20</u> années d'expérience. La personne possède les qualifications nécessaires pour satisfaire à cette exigence.	15 points

### 3. A EPEP 3 Exigences de présentation et évaluation

#### Retirer :

#### 3.3 Évaluation et cotation dans son intégralité

#### Insérer :

#### 3.3 ÉVALUATION ET COTATION

Seuls les aspects techniques des propositions qui sont recevables seront examinés, évalués et cotés par un comité d'évaluation de TPSGC selon les critères ci-après, afin d'établir les cotes techniques :

Critères	Coefficient de pondération	Cote	Cote pondérée
3.2.1 Expérience du proposant en matière de projets	1,5	De 0 à 10	De 0 à 15
3.2.2 Expérience des spécialistes en matière de projets	2	De 0 à 10	De 0 à 20
3.2.3 Expérience des sous-experts-conseils clés en matière de projets	1,0	De 0 à 10	De 0 à 10
3.2.4 Expérience des employés clés	1,5	De 0 à 10	De 0 à 15
<b>3.2.5.a.</b> Compréhension du projet	1,0	De 0 à 10	De 0 à 10
<b>3.2.5.b.</b> Étendue des services	1,0	De 0 à 10	De 0 à 10
<b>3.2.6</b> Gestion des services	1,0	De 0 à 10	De 0 à 10
<b>3.2.7</b> Philosophie conceptuelle, approche et méthode	1,0	De 0 à 10	De 0 à 10
Cote technique	10		De 0 à 100

### Tableau d'évaluation

Les membres du Comité d'évaluation de TPSGC évalueront les points forts et les faiblesses de la réponse du proposant aux critères d'évaluation. Toutes les exigences cotées, à l'exception du point 3.2.4 – Réalisations des employés clés, recevront une cote de 0, 2, 4, 6, 8 ou 10 points pour chaque critère d'évaluation selon le tableau générique d'évaluation qui suit.

Se reporter au point 3.2.4 pour consulter le tableau à utiliser pour l'évaluation des réalisations des employés clés.

Exigences cotées	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	PLEINEMENT SATISFAISANT	SOLIDE	
	0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
3.2.1 3.2.2 3.2.3	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués.	Projets antérieurs non liés aux exigences du présent besoin.	Projets antérieurs généralement non liés aux exigences du présent besoin.	Projets antérieurs généralement liés aux exigences du présent besoin.	Projets antérieurs directement liés aux exigences du présent besoin.	Principal responsable de projets antérieurs directement liés aux exigences du présent besoin.
<u>3.2.5.a</u> <u>3.2.5.b</u> <u>3.2.6</u> <u>3.2.7</u>	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués.	Ne comprend pas du tout ou comprend très mal les exigences.	Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects.	Démontre une bonne compréhension des exigences.	Démontre une très bonne compréhension des exigences.	Démontre une excellente compréhension des exigences.

Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une note technique d'au moins cinquante (50) points sur les cent (100) points possibles tel qu'il est précisé ci-dessus.

**Les propositions qui n'obtiennent pas la note de passage de cinquante (50) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.**

**4. A l'Annexe C –Formulaire de proposition de prix - Services facultatifs, au besoin,****Retirer :****2. Tableau 2** dans son intégralité**Insérer :****Tableau 2****Honoraires fondés sur le temps pour les services facultatifs**

R1230D (2018-21-06)

[CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie](#)

<b>Service</b>	<b>Heures estimatives Colonne A</b>	<b>Taux horaires** Colonne B</b>	<b>Honoraires fondés sur le temps Colonne C (C = A x B)</b>
<b>Architecte principal</b>			
Architecte principal de projet	500	\$	\$
<b>Entreprises de sous-experts-conseils ou de spécialistes clés</b>			
Architecte en conservation principal	500	\$	\$
Architecte principal	500	\$	\$
Architecte intermédiaire	500	\$	\$
Architecte débutant	500	\$	\$
Technologue en architecture	500	\$	\$
Restaurateur de la maçonnerie (expertise technique en terre cuite)	500	\$	\$
<b>Autres</b>			
Expert-conseil en coûts	500	\$	\$
Spécialiste de la mise en service	500	\$	\$
Spécialiste en développement durable	500	\$	\$
Spécialiste en enveloppe du bâtiment	500	\$	\$
<b><u>Spécialiste en éclairage</u></b>	500	\$	\$
<b>Structure</b>			
Ingénieur de structures principal	500	\$	\$
Ingénieur en structures principal	500	\$	\$
Ingénieur en structures intermédiaire	500	\$	\$
Ingénieur en structures subalterne	500	\$	\$
<b>Mécanique</b>			
Ingénieur mécanique principal	500	\$	\$

Ingénieur en mécanique principal	500	\$	\$
Ingénieur en mécanique intermédiaire	500	\$	\$
Ingénieur en mécanique subalterne	500	\$	\$
Technologue en mécanique	500	\$	\$
<b>Électrique</b>			
Ingénieur électricien principal	500	\$	\$
Ingénieur électricien principal	500	\$	\$
Ingénieur électricien intermédiaire	500	\$	\$
Ingénieur électricien subalterne	500	\$	\$
Technologue en électricité	500	\$	\$
<b>Spécialiste de la protection incendie et en code du bâtiment</b>			
Spécialiste principal de la protection incendie et en code du bâtiment	500	\$	\$
Technologue de la protection incendie et en code du bâtiment	500		
<b>HONORAIRES MAXIMUMS FONDÉS SUR LE TEMPS POUR LES SERVICES FACULTATIFS</b>	..... \$ (B)		

\*

**5. A Annexe F – Renseignements concernant l'exigence en matière de sécurité**

**Retirer :**

**Annexe F – Renseignements concernant l'exigence en matière de sécurité** dans son intégralité

**Insérer :**

**ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

<b>EXPERT-CONSEIL PRINCIPAL (architecte proposant)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

<b>Entreprises spécialisées (architecte en conservation)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

**ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (SUITE)**

<b>Entreprises spécialisées (ingénieur en structures spécialisé dans la conservation des édifices patrimoniaux)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

<b>Entreprises spécialisées (restaurateur de la maçonnerie avec expertise technique en terre cuite)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

**ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (SUITE)**

<b>Principaux sous-experts-conseils (évaluateur des coûts)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

<b>Principaux sous-experts-conseils (ingénieur en mécanique)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

**ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (SUITE)**

<b>Principaux sous-experts-conseils (ingénieur électricien)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

<b>Principaux sous-experts-conseils (spécialiste de la protection incendie et en code du bâtiment)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

**ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (SUITE)**

<b>Principaux sous-experts-conseils (spécialiste de la mise en service)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

<b>Principaux sous-experts-conseils (spécialiste en développement durable)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

**ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (SUITE)**

<b>Principaux sous-experts-conseils (ingénieur en enveloppe du bâtiment)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

<b>Principaux sous-experts-conseils (Spécialiste en éclairage)</b>	
Dénomination sociale de l'entreprise	
Adresse complète :	
Numéro de téléphone :	
N° de dossier de la DSIC :	
Cote de sécurité de l'organisation :	

## 6. A Annexe G – Énoncé de projet / Cadre de référence – SR 4 Documents de construction – Lots 2 et 3 – 4.2 Portée et activités

### **Retirer :**

Préparer et présenter les documents de construction. Assumer la responsabilité de trois groupes de travaux séparés.

- Présenter chaque groupe de travaux dans une version achevée à 66% pour examen par TPSGC et intégrer les commentaires de TPSGC;
- Présenter chaque groupe de travaux dans une version achevée à 99 % pour examen par TPSGC et intégrer les commentaires de TPSGC, et la présenter à nouveau comme version finale.
- L'analyse et le plan de gestion des risques ne sont pas requis dans les SR 4 - documents de construction. TPSGC organisera des ateliers de gestion des risques avec la participation de l'expert-conseil.

### **Insérer :**

Préparer et présenter les documents de construction. Assumer la responsabilité de **quatre** groupes de travaux séparés.

- **Présenter chaque groupe de travaux dans une version achevée à 33% pour examen par TPSGC et intégrer les commentaires de TPSGC;**
- Présenter chaque groupe de travaux dans une version achevée à 66% pour examen par TPSGC et intégrer les commentaires de TPSGC;
- Présenter chaque groupe de travaux dans une version achevée à 99 % pour examen par TPSGC et intégrer les commentaires de TPSGC, et la présenter à nouveau comme version finale.
- L'analyse et le plan de gestion des risques ne sont pas requis dans les SR 4 - documents de construction. TPSGC organisera des ateliers de gestion des risques avec la participation de l'expert-conseil.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**